

**Municipalité de la Commune  
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 12/2024  
Au Conseil communal**

Demande d'un crédit d'étude de CHF 30'000.-- TTC  
pour la renaturation du Ruisseau du Bix

Délégué municipal

*M. Frédéric Guilloud*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Situation

L'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environ (AISGE), représentée par la Commune d'Arzier-Le Muids en tant que Maître d'ouvrage, a entrepris la construction de son nouveau Centre Scolaire Intercommunal dans le village de Le Muids.

La particularité de ce projet repose sur le fait que l'une des parcelles concernées est traversée de part en part par le Ruisseau du Bix. Dans le cadre des mesures d'accompagnements du projet, ainsi que dans la vision municipale liée au PECC, il est prévu de procéder à la renaturation de ce cours d'eau jusqu'à sa jonction avec le Ruisseau du Montant. La longueur totale est de l'ordre de 350 m. L'enjeu est particulièrement important dans la zone du CSI Le Bix. En effet, sur ce tronçon, il sera nécessaire d'assurer une compatibilité entre les enjeux environnementaux, la sécurité des enfants et des enseignants et les contraintes d'entretien. Le recours à un bureau spécialisé cumulant ces sensibilités est donc fondamental.

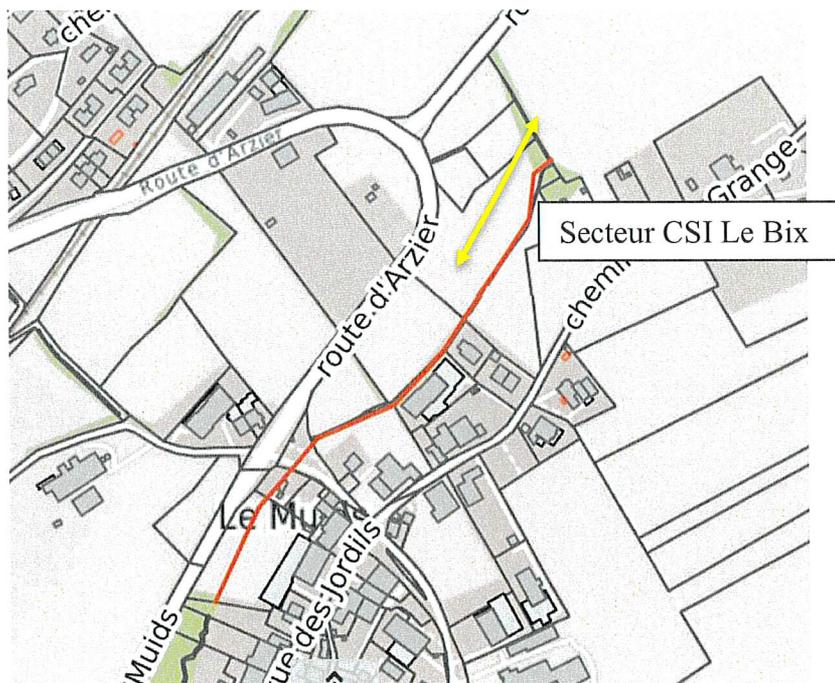


Fig. 1 : tracé approximatif du Bix

Dans le cadre du préavis n°15/2016, un montant de CHF 20'000.-- TTC a été prévu pour l'étude d'un avant-projet. Ce dernier a été réalisé par le bureau ECOTEC Environnement SA en septembre 2017.

Afin de ne pas retarder les travaux du CSI le Bix et de limiter les risques pour les futurs utilisateurs, les travaux dans la zone du complexe scolaire doivent se faire en même temps que ce dernier, soit au printemps 2026. Il est donc nécessaire de débiter les études afin que les différents mandataires puissent se coordonner. Une réalisation ultérieure engendrerait des coûts supplémentaires induits par la nécessité de réaliser un aménagement temporaire.

Le montant pour la renaturation était initialement prévu dans le devis général de la construction du CSI Le Bix. Votre Conseil, par le biais de l'amendement n°4 du préavis 08/2024 a exprimé la volonté d'avoir un financement séparé pour le projet de la renaturation du ruisseau Bix.

## 2. Coûts estimés mise à jour

Bien que le montant prévu pour les honoraires soit inférieur au seuil de CHF 150'000.-- HT permettant la passation d'un marché de gré-à-gré, une procédure sur invitation a été réalisée auprès de 4 mandataires spécialisés.

Les montants ci-dessous couvrent les dépenses jusqu'à la délivrance du permis de construire. Les honoraires pour les phases d'exécutions ainsi que les coûts engendrés par les travaux feront d'objet d'une demande de crédit de réalisation par le biais d'un préavis dédié. Selon les discussions avec la DGE-Eau un subventionnement de l'ordre de 95% est attendu pour ce projet.

Honoraires d'ingénieur spécialisé (phases SIA 31 à 41)	CHF	18'607.68
Honoraires de géomètre	CHF	6'000.00
Permis de construire	CHF	2'000.00
<b>Total intermédiaire HTVA</b>	<b>CHF</b>	<b>26'607.68</b>
Divers, imprévus (arrondi à env. 4.3%)	CHF	1'144.40
<b>Sous-total HTVA</b>	<b>CHF</b>	<b>27'752.08</b>
TVA 8.1%	CHF	2'247.92
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>30'000.00</b>

## 3. Amortissement et charges financières

Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 3'330.--. Représentant les intérêts et amortissement projetés sur 10 ans. Cet investissement sera porté au bilan, et amorti en même temps que le nouvel actif concerné par ce crédit d'étude.

A noter que la durée d'amortissement est dictée par le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

## 4. Conclusion

Afin de s'adjoindre les services d'un ingénieur spécialisé pour la renaturation du ruisseau du Bix, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 12/2024 relatif à la demande de crédit complémentaire de CHF 30'000.-- TTC pour la phase étude de la renaturation du ruisseau du Bix

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

Oùï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### Décide

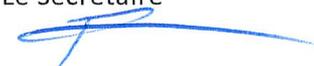
1. d'adopter le préavis municipal n° 12/2024 relatif à la demande de crédit complémentaire de CHF 30'000.-- TTC pour la phase étude de la renaturation du Ruisseau du Bix ;
2. de financer ce dernier par la trésorerie ;

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 14 août 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique  
  
Lourse Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire  
  
Quentin Pommaz